



Assemblée générale

Distr. générale
16 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 4 et 113 de l'ordre du jour

Élection à la présidence de l'Assemblée générale

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

Lettre datée du 15 juin 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet de la prochaine élection à la présidence de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, de l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité et de l'élection des membres du Conseil économique et social, qui se tiendront simultanément le 17 juin 2020, dans la salle de l'Assemblée générale.

À cet égard, je souhaiterais rappeler d'emblée que la République bolivarienne du Venezuela est pleinement attachée à l'Organisation des Nations Unies et à tout ce qu'elle représente, d'où la grande importance qu'elle accorde auxdites élections.

Cela étant dit, je suis obligé d'évoquer une situation qui perdure depuis la fin de 2019 et qui, aujourd'hui encore, empêche notre délégation d'exercer son droit de vote à l'Assemblée générale, pour des raisons totalement indépendantes de notre volonté.

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2020, le Venezuela fait partie des pays qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies. À ce sujet, je me dois de souligner que notre pays, en tant que membre responsable de la communauté internationale, a toujours eu à la fois la volonté politique et la capacité financière de s'acquitter, en temps voulu, des contributions dues à l'Organisation.

Or, les États-Unis d'Amérique imposent de façon unilatérale à notre pays des mesures coercitives illégales qui nous empêchent de transférer les fonds nécessaires sur les comptes bancaires de l'ONU situés non seulement aux États-Unis, mais aussi dans d'autres pays. Chaque fois que nous avons tenté de procéder à un virement électronique, les transactions ont été rejetées ou renvoyées sur nos comptes bancaires, dans le meilleur des cas. Parfois, les fonds ont même été gelés ou confisqués, en application des sanctions imposées par les États-Unis contre le Venezuela ou des menaces que fait peser le Gouvernement américain sur les institutions financières concernées.



Pour rappel, nous avons porté cette situation à votre attention l'année dernière, lorsque nous avons sollicité, pour la première fois, vos bons offices pour entamer un dialogue avec les autorités compétentes des États-Unis d'Amérique, afin de trouver et d'établir un circuit financier nous permettant de débloquer nos ressources en toute sécurité pour verser nos contributions à l'Organisation. En outre, nous avons sollicité, dès le début de 2020, les bons offices du Comité des relations avec le pays hôte, sachant que cette situation constitue une violation manifeste de l'Accord de Siège, en particulier de sa section 27, en ce qu'elle empêche notre délégation de s'acquitter « pleinement et efficacement » de ses responsabilités. Nous avons par ailleurs procédé à des entretiens bilatéraux avec des représentants du pays hôte, mais n'avons eu aucun retour depuis.

Plus récemment, cette question a été portée à l'attention du Président de l'Assemblée générale, qui l'a relayée au Comité des contributions. Dans une lettre datée du 6 mai 2020, nous avons communiqué aux membres du Comité des informations concluantes qui démontrent que le Venezuela n'a pas honoré ses paiements et ne s'est pas acquitté de ses responsabilités budgétaires auprès de l'Organisation des Nations Unies du fait de circonstances totalement indépendantes de sa volonté, raison pour laquelle nous avons demandé à l'époque au Comité une dérogation au titre de l'Article 19 de la Charte. Nous avons donné à ce sujet des explications plus détaillées lors d'une présentation faite au Comité par visioconférence, le 2 juin 2020. Toutefois, nous avons appris de manière informelle que les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni avaient bloqué notre demande au sein du Comité, où les décisions sont prises par consensus.

Nous ne saurions trop insister sur le fait qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, de demander une remise de dette ou de déroger à nos obligations internationales. Nous détenons suffisamment de ressources financières pour remplir nos obligations envers l'ONU, nous avons les fonds nécessaires pour effectuer le paiement minimum requis (21 552 932,00 dollars) et nous sommes impatients de le faire, en particulier pour pouvoir exercer pleinement nos droits et privilèges en tant qu'État Membre de plein droit de l'Organisation, y compris le droit de vote à l'Assemblée générale. Cependant, il est indispensable d'établir un circuit financier permettant de transférer en toute sécurité ces ressources sur les comptes bancaires de l'ONU et, pour ce faire, il serait nécessaire que le Gouvernement des États-Unis non seulement prête son concours, mais respecte en outre les obligations qui lui incombent en sa qualité de pays hôte du Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Il est aujourd'hui crucial d'établir un tel circuit, car, comme vous pouvez l'imaginer, dans la conjoncture actuelle, alors que nous sommes aux prises, comme le reste du monde, avec les effets dévastateurs de la pire pandémie que l'humanité ait connue au cours des 100 dernières années, nous ne pouvons pas permettre que nos fonds soient mis en péril et qu'ils soient confisqués pour des raisons illégales et arbitraires : nous avons, en effet, plus que jamais besoin de ces ressources, chez nous, pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour conclure, je tiens à réitérer que notre Gouvernement continuera de déployer tous les efforts nécessaires pour surmonter au plus vite cette situation regrettable.

Dans l'intervalle, nous sommes convaincus qu'en intervenant personnellement sur cette question, vous jouerez, en tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation, un rôle fondamental pour garantir la défense et le respect des droits et des privilèges de tous les États Membres de l'ONU, sans distinction, et pour veiller à ce que le pays hôte n'abuse pas de ses prérogatives et, au contraire, respecte à la fois la lettre et l'esprit de l'Accord de Siège. Nous vous demandons, par conséquent, de redoubler d'efforts pour que les États Membres ne soient pas privés de l'exercice des droits et

des privilèges qui leur reviennent à l'ONU, y compris de la possibilité d'avoir voix au chapitre à l'Assemblée générale, pour des raisons indépendantes de leur volonté, d'autant plus lorsque celles-ci découlent de l'application d'une politique illégale de coercition qui viole les principes mêmes de la Charte fondatrice de notre Organisation et que nous dénonçons, une fois de plus, avec force à la face du monde.

Enfin, je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux États Membres de l'Organisation, pour information, et de le faire publier comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 4 et 113 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République bolivarienne du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Samuel **Moncada**
